



Semaine du 05 février 2024 au 11 février 2024

N° 2848



Et si vous preniez part à la défense du droit continental ?

Notre Chambre interdépartementale est jumelée depuis 2005 avec la Chambre Nationale des Notaires du Togo,

Initialement ornais, ce jumelage a conquis depuis lors l'ensemble des confrères de notre compagnie, enthousiastes de découvrir une autre culture, ainsi qu'un notariat qui combine le droit civil français et le droit coutumier.

J'invite chacun(e) d'entre vous à prendre conscience de l'opportunité qui nous est donnée, via ce jumelage, d'apporter notre contribution au rayonnement et à la consolidation du modèle juridique qui est le nôtre, hors de nos frontières.

2024 sera une année riche en nouvelles rencontres et en retrouvailles pour notre Jumelage puisque nous aurons le plaisir d'accueillir à Caen, du 13 au 17 avril, le Président de la Chambre Nationale du Togo, Maître Tcha Plinga EBEZOU, accompagné d'une délégation de consoeurs et confrères, curieux de découvrir notre pratique professionnelle et notre région.

Saisissez ce moment pour franchir le pas et rejoindre notre association :

- **en vous acquittant de votre cotisation de 60 €,**
- en accueillant un confrère dans votre office le 16 avril pour lui faire découvrir votre façon de travailler,
- en participant à la **grande soirée festive organisée par la Chambre le 17 avril prochain, en l'honneur de nos hôtes et du droit continental,**
- en participant au prochain déplacement au Togo !

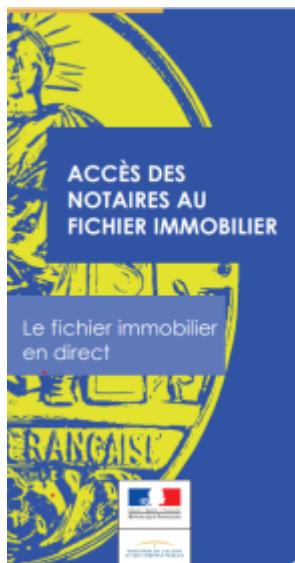
Nous vous espérons toujours plus nombreux à partager les moments inoubliables que nous permet ce jumelage, ici ou au Togo, et que tant d'autres compagnies nous envient !

Jean BELLANGER, Président du Comité de jumelage, et moi-même, serons ravis de vous y accueillir toujours plus nombreux !



Inscrire un collaborateur au fil d'infos

ACTUALITÉS



DISPOSITIF ANF : NOUVEAU CONTRÔLE OBLIGATOIRE

L'offre de dématérialisation déjà mise en place pour télé@ctes est élargie à un ensemble de données tracées mises à disposition par la DGFIP et stockées sur le portail ANF-Stock, dont l'accès est réservé exclusivement au traitement des demandes de renseignements préalables du notaire.

Afin de garantir l'accès du notaire aux seules données nécessaires au regard de ses besoins, la DGFIP demande, en contrepartie, la mise en place d'un contrôle dans le cadre des inspections annuelles.

Ce contrôle portera sur un échantillon représentatif de cinq fiches hypothécaires provenant de cinq dossiers différents, par notaire libéral.

Les services de l'ADSN ont développé sur le portail Espace Client ADSN (ECA) une nouvelle fonctionnalité afin de vous permettre de créer votre dossier annuel de contrôle.

Un guide vous sera prochainement adressé afin de vous aider à créer votre dossier annuel de contrôle.

Le service client de l'ADSN assurera au besoin l'assistance technique des notaires.



RÈGLEMENT DE LA COUR ET RPN

Le Règlement Professionnel des Notaires (RPN) ne supprime pas notre règlement de Cour :

Dans les rapports entre les notaires de notre compagnie, les règles d'attribution des minutes et de partage d'émoluments énoncées par notre Règlement continuent de s'appliquer.

S'agissant de la minute de la vente, elle appartient par

conséquent au notaire du vendeur, quel que soit le département dans lequel se situe le bien vendu.

Dans les rapports avec les confrères des autres Chambres et Conseils régionaux, seules les dispositions du RPN s'appliquent depuis le 1er février 2024 pour les dossiers nouvellement initiés.

S'agissant de la minute de la vente, elle appartient au notaire du vendeur.

Par exception, la minute revient au notaire de l'acquéreur si seul ce dernier exerce dans le département dans lequel le bien vendu se situe (article 30.4.2).

NOTA BENE :

L'article 74 du règlement inter-cours (RIC), qui prévoyait qu'en cas de dispositions similaires des règlements de deux instances différentes du RIC prévalaient et étaient applicables en lieu et place du RIC, n'a pas été repris dans le RPN.



RPN - QUID DU SITE INTERNET DE L'OFFICE ?

Le règlement professionnel des notaires ne prévoit plus l'obligation d'obtenir un numéro d'agrément délivré par la Chambre avant la mise en ligne du site internet de l'office.

La Chambre conserve néanmoins son rôle de contrôle et s'assure de la conformité des règles énoncées dans l'article 14.4 du RPN.

Nous vous invitons donc à contacter la Chambre préalablement en cas de questions.



CYBERATTAQUE DU LOGICIEL ANYDESK

Si votre office utilise cette solution, nous vous recommandons :

- de mettre à jour ce logiciel dès que possible avec la dernière version disponible, ou à défaut le désinstaller,
- d'appliquer les recommandations du CERT.

Si vous constatez des anomalies ou incidents susceptibles de caractériser une destruction, une perte, une modification, une divulgation ou un accès non autorisé à des données personnelles, contactez : violationdonnees@adnov.fr pour analyser la situation et évaluer l'opportunité ou non d'effectuer une notification auprès de la CNIL.



LOCATION DE COURTE DURÉE MALGRÉ LE VÉTO DE LA COPROPRIÉTÉ

Le Tribunal de Lisieux déboute le syndicat des copropriétaires d'un immeuble situé à Deauville de sa demande d'interdiction de la pratique de la courte durée au sein de l'immeuble.

Le Tribunal a estimé que la qualification commerciale résulte du caractère habituel de son exercice.

La décision de justice stipule que «la première de ces pièces établit certes l'existence d'au moins une location touristique de courte durée, activité non contestée par les défendeurs, mais elle est insuffisante pour caractériser objectivement des actes d'habitude. Il n'est pas justifié de prestations hôtelières ou parahotelières annexes».

Ce jugement s'inscrit également dans la lignée de l'arrêt de la Cour de cassation du 25 janvier dernier précisant que l'activité de courte durée n'était pas nécessairement une activité commerciale et donc contraire aux dispositions bourgeoises d'un règlement de copropriété.



COURSES DE LA LIBERTÉ : Semi-marathon affiché complet !

Rejoignez la Team Notaires2normandie et participez à l'une des courses empreintes d'histoire et d'émotion !

Samedi 1er juin 2024 : - [La Rochambelle](#) (course féminine) - 5 km - Attention places limitées !

Dimanche 2 juin 2024: - [Le Marathon de la Liberté](#) et [le Marathon relais](#) - *Le Semi-marathon Pegasus COMPLET* - [Les 10 km de la Liberté](#)

Inscrivez-vous gratuitement [ICI](#).

Code avantage : NOTARIAT2024 à saisir dans l'encadré bleu "code avantage/équipe".

Clôture des inscriptions : 12 avril 2024

Cliquez [ICI](#) pour plus d'informations sur les épreuves et parcours !

apgis

FOND DE HAUT DEGRÉ DE SOLIDARITÉ DE L'APGIS

Savez-vous que le fond de haut degré de solidarité de l'Apgis finance des actions de solidarité et de prévention pour ses adhérents ?

Pour les aidants ou en cas de coup dur, vous pouvez demander une aide forfaitaire de 1 500 € (hospitalisations de + de 4 jours, deuil d'un proche, reste à charge sur frais de santé importants tels que l'achat d'un fauteuil roulant, dépassement d'honoraires onéreux....).

Vous pouvez également bénéficier de la prise en charge d'actions de prévention, telles que le remboursement d'une activité sportive dans un établissement, ainsi que la prise en charge de troubles de l'orientation et alimentaires par exemple.

Retrouver le détail du dispositif en PJ.

Pour tout renseignement, contactez votre déléguée régionale : Audrey BRETHEZ – 07.63.86.63.88 - a.brethez@appgis.com

[fonds-de-haut-degre-de-solidarite.pdf](#)



DÉCÈS

Nous avons le regret de vous faire part du décès de Maître Jean-François ROPERS, Notaire Honoraire, ancien notaire à la résidence de Vimoutiers.

La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 12 février à 10h30 en l'église Notre-Dame de Vimoutiers.



INSTITUT CAENNAIS
DE RECHERCHE
JURIDIQUE

ACTUALITÉ DU DROIT DE L'URBANISME

"Le lotissement à l'ère de la sobriété foncière" par Vincent Le Grand, maître de conférences en droit public à l'université de Caen Normandie et Lionel Rougé, maître de conférences en géographie, aménagement et urbanisme à l'université de Toulouse – Jean Jaurès · Chercheur au LISST-Cieu (Centre interdisciplinaire d'études urbaines) / UMR 5193 CNRS

Date : 30 et 31 mai 2024

Lieu : Université de Caen, Aula Magna – Amphi Pierre Daure, Esp. de la Paix - Caen

Programme et inscription : [ICI](#)

Coût : 280 € (pour les 2 jours)

Colloque habilité au titre de la formation continue des notaires.



UNIVERSITÉ DU NOTARIAT MONDIAL - UINL

l'Union Internationale du notariat/UINL a ouvert des candidatures pour la 12ème édition de l'**Université du Notariat Mondial « Jean- Paul Decors »** qui se déroulera **du 1er au 5 juillet 2024 à Paris**.

Avant les jeux olympiques, Paris accueillera donc, pour la première fois cette Université, créée à l'initiative du notaire français et Président honoraire de l'UINL, Jean-Paul Decors, les jeunes notaires de 91 Notariats membres. Cette 1ère édition en France vise à valoriser la Présidence française de l'UINL.

Cet évènement offre l'opportunité aux jeunes ou futurs notaires de participer à une formation unique et exceptionnelle. Pour

rappel, cette Université tend non seulement à former mais également à participer à un réseau international de jeunes confères, dans leur intérêt et celui de leurs clients.

Le CSN souhaite qu'au moins 2 « congressistes » français participent à cette édition. Le CSN prendra en charge les frais d'inscription et d'hébergement de ces derniers.

Pour candidater, adressez au plus tard le 16 février 2024, le bulletin de candidature en PJ accompagné d'un cv et d'une lettre de motivation à : marlene.richard.csn@notaires.fr. La liste des candidats retenus sera communiquée à partir du 1er mars 2024.

Nous espérons que les confrères normands seront nombreux à candidater.

[fr-unm-paris-2024-lettre-pdt-galliez-appel-a-candidatures.pdf](#)
[unm-2024-programme-prov-fr.pdf](#)



BULLETIN DU CRIDON

Bulletin n° 3 du CRIDON de PARIS du 1er février 2024.

[bulletin-20240201.pdf](#)



CONJONCTURE IMMOBILIÈRE

Les statistiques immobilières ont été mises à jour : données arrêtées au 30 novembre 2023.

À télécharger : un export de la Conjoncture Immobilière Départementale (CID) pour chacun des trois départements de la Compagnie.

[cid-light14-2023m11.pdf](#)

[cid-light50-2023m11.pdf](#)

[cid-light61-2023m11.pdf](#)



LE LIEN SOCIAL EST EN LIGNE !

Retrouvez dès à présent votre dernier numéro du magazine le Lien Social n° 154 en cliquant [ICI](#).



BON PLAN TRIP NORMAND

La brochure 2024 est arrivée !

Consultez la version en ligne : [ICI](#) et découvrez [les avantages du Trip Normand.](#)



DÉCLARATION LSN RC - PLATEFORME DECAN

Pour effectuer vos déclarations de sinistre en ligne, cliquez [ICI](#)

CLÉS REAL

21
FÉVR.

[S'inscrire](#)

13
MARS

[S'inscrire](#)

03
AVRIL

[S'inscrire](#)

FORMATIONS



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : **Actions de formation**

Mars

07 - 08

ANGLAIS JURIDIQUE
APPLIQUÉ AU NOTARIAT

22 22

MARS FÉVR.

ACTUALITÉ JURIDIQUE
AVEC LES CONSULTANTS
DU CRIDON DE PARIS

Avril

04

VERS LE E-NOTAIRE : LES
OUTILS NUMÉRIQUES AU
SERVICE DU TRAVAIL
COLLABORATIF

09

PCA/PRA : PLAN DE CONTINUITÉ
/ PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ :
nouveautés 2024

09

PCA/PRA : PLAN DE CONTINUITÉ
/ PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ :
Nouveautés 2024

Mai

15

NOUVEAUX POINTS DE
VIGILANCE SUR LES AVANTS-
CONTRATS ET LES
DIAGNOSTICS

Juin

13

REGARDS CROISÉS :
EXONÉRATION DUTREIL -
Transmission de sociétés ou
d'entreprise par succession ou
donation

27

QUELS RISQUES PÈSENT SUR
LES CONSTRUCTIONS
IRRÉGULIÈRES ?

Septembre

10

Ne plus craindre le propriétaire
endetté !

Novembre

07

Actualités des rectifications
fiscales en TVA immobilières,
plus-values professionnelles et
changements de régimes fiscaux



Accédez à votre wishlist

CVTHÈQUE

Collaboratrice notariale titulaire du M2 droit notarial
Calvados - Manche - Orne

Clerc rédacteur diplômé notaire
En télétravail

Alternance DMN
Calvados - Manche - Orne
Dès que possible

Assistant notarial
Calvados

Secrétaire juridique
Calvados

Stage secrétaire comptable
Calvados

Assistant notarial
Calvados - Manche -Orne

Stage BTS Collaborateur Juriste Notarial
Calvados

du 20 mai au 28 juin 2024

PRESTATIONS DE SERMENT

06
FÉVR.

Me Sandrine QUIEDEVILLE-LARUE, notaire salariée
Etude NAPOLEON, 107 rue Emmanuel Liais,
Cherbourg-en-Cotentin

VIE DE LA COMPAGNIE

31
JANV.

**Fin des fonctions de Me Charlotte SOETAERT,
notaire salariée**

Etude de Me Jean-Philippe ROUAULT, Orbec

ARRÊTÉS ET DÉLIBÉRATION

CHERBOURG-EN-COTENTIN

AGENDA DES ÉLUS

12
FÉVR.

**Matinée : Rendez-vous de conciliation en présence
des notaires mis en cause et des réclamants**

**Après-midi : Réunion des membres de Chambre en
commissions**

SUCCESSIONS

Calvados :

CHARPENTIER PATRICK
BRULE PIERRE
ESNAULT STEPHANE
RECULARD ARLETTE

Manche :

GANTIER Dominique
LEBARBENCHON Guy
LE GRAS Marcelle Lucienne
FAUTRAT Jean pierre

Orne :

GENESLE Therese
ARNAUD PEGGY
LEPAGE Monique
BULEON Genevieve

ESTEVE GILLES
FERNANDEZ YVETTE
BACHELET ELISABETH
BACQUOY NICOLE
PACÉ Jeanne
MERCIER Philippe
FIRMIN CLAUDE
FONTAINE FRANCIS
PAGNY Martine
LEVASSEUR Pierre
BOGOPOLSKY REGIS
MARELLI DOMINIQUE
BAGUERMI HAMADI
BAILLEUL VINCENT
LE METAYE SUZANNE JEANNE
MARIE
BEKKOUR ABDELNOUR
TOURET ODETTE SIMONNE
GEORGETTE
RUELLE Renée
MARIE MARCEL
BARRET JACKY
BENKHELIF NADINE
BEGIN COLETTE
BELAMY EDDY
GOST Gerard
MESLIN Alain
HAMELIN Ludovic
BOUTET JEAN MARC
PARIS THERESE
CASAMAYOR MARIE LISE
LEVALLOIS Laurent
LE NOUAILLE JULIEN
FREMONT PAUL
DUMANOIS FRANCOISE
YVONNE MARCELLE
BEN SALAH SEBASTIEN
GALLOT DANIEL
GALLOT MONIQUE
PATRICE Françoise Germaine
Eugénie
PATRICE Jean Leon Camille
BELLERY JACQUES

RABEC GERARD
LEFRANÇAIS René
GRIFFON LUDIVINE
PETIT-VERNA Eveline
CHAIGNON Gilles
PIERRE ADOLphe GERARD
CHARNET MARGUERITE
TAILLEUX DOMINIQUE
BRESSON PASCAL
LEBOUCHER Jean-paul
SORET MICHEL
SIMON MICHEL

LEPROULT JOSIANE

Autres :

GUERIN Geneviève
QUIRCKE John Patrick
LEROY Jacques
MR BARTRA SUMALLA Patrick
AUBERT AURELIE
LEHERICEY JEAN YVES
MOINARD DOMINIQUE



[Voir les fils d'infos précédents](#)

[Se désabonner](#)